



Analyse du mercredi 9 juillet 2014

Place de la Monnaie : money, money, money ?

Le principe du pop-up consiste à surgir là où personne ne l'attend et pour une période déterminée. C'est la mode du moment. Elle a frappé place de la Monnaie, sous la forme d'un vaste édicule de plus de 400 m² au sol, sur deux niveaux, (en réalité des containers empilés, recouverts de planches de bois et fermés, à l'arrière, par une palissade recouverte d'un ruban de barbelés). Alors que le réaménagement récent visait à dégager la place de tout obstacle, voici le piéton contraint d'en contourner un, à la fois physiquement et en tentant de faire abstraction de sa raison d'être : la marchandisation de l'espace public.



Le montage du pop-up restaurant place de la Monnaie © Galicia

La place de la Monnaie, témoin des conceptions urbanistiques successives

La place de la Monnaie résulte de la démolition, en 1531, de l'Hôtel de la Monnayerie des Ducs de Brabant et son remplacement au XVIII^e siècle, par le théâtre de la Monnaie, d'un côté, et par la démolition, en 1966, de la « Grand-Poste » de Bruxelles (l'Hôtel des Postes inauguré en 1892), actuellement Centre Monnaie, construit de 1967 à 1971 par des architectes d'une production d'illustre mémoire : Cuisinier, Gilson, Polak et Schuiten. En 1971, la place est réaménagée dans l'esprit « hors-sol » propre à l'époque : fontaine en marbre dessinée par le sculpteur belge Moeschal, bacs à plantes munis d'arbrisseaux, dont seul un figuier se développera. En 1973, est construite la *Hoofdstedelijke Openbare Bibliotheek*, à l'angle de la rue de l'Écuyer, relookée et agrandie en 2013. En 1977, suite à la démolition des locaux du journal « Le Pourquoi pas ? », des platanes sont plantés dans cet espace laissé vide, en attente d'une reconstruction rendue impossible par le projet actuel qui y a déplacé les systèmes d'aération du parking. En 1985, le théâtre de la Monnaie a été surélevé.



La place de la Monnaie, telle qu'avant le dernier réaménagement

La Ville décide de dégager l'espace public de tous les obstacles qui encombrent la place (dès 2004)

En 2002, la société IVG, alors propriétaire du centre Monnaie, est préoccupée du dépérissement de la place de la Monnaie, aménagée dans les années 70, mais peu entretenue depuis. Elle confie l'élaboration d'un cahier des charges et d'un avant-projet à l'urbaniste Pierre Van Wunnik. La Ville de Bruxelles dépose en 2004 une demande de permis sur base de cette réflexion avec **la « volonté très claire de libérer la place de tous les éléments qui l'encombrent à l'heure actuelle »**¹. Le projet de Van Wunnik ne faisait pas *tabula rasa* de la situation existante : il conservait la fontaine centrale de Moeschal et la quarantaine de platanes situés devant la bibliothèque flamande. Il tente d'en corriger l'un des aspects les plus problématiques : la présence des trémies de parking construites en même temps que le complexe Monnaie, en ajoutant un dispositif qui comporte de hauts gradins. Le projet est contesté en Commission de concertation le 23 novembre 2004, principalement du fait de l'impact visuel de ce dispositif. La Commission Royale des Monuments et des Sites remarque dans son avis qu' « **alors que la fluidité s'avère indispensable, tant visuellement que fonctionnellement, ces aménagements constituent des obstacles à la bonne lisibilité des lieux** ».

Quant à l'ARAU, il réclame dans un communiqué² la reconstruction d'un îlot de logement sur l'îlot du « Pourquoi pas ? », la réduction de l'impact des gradins projetés et, à l'instar du directeur de la Monnaie, le traitement global et homogène de la rue Léopold. L'administration de l'urbanisme demande, entre autres choses, de maintenir l'œuvre d'art existante du sculpteur suisse Vincenzo, la sculpture de marbre bleu, un marbre unique en provenance d'Argentine, dite « les amants de la Monnaie », située dans le carré de platanes³.

Le projet posant visiblement trop de problèmes, l'échevin de l'urbanisme, Henri Simons, décide l'organisation d'un concours international d'architecture⁴. En 2009, la Ville dépose une nouvelle demande de permis d'urbanisme élaborée par le Bureau d'études TECHNUM/MSA. C'est le projet qui a été mis en œuvre, inauguré en juin 2012 par le nouvel échevin, Christian Ceux, et progressivement achevé. **La Ville se montre constante dans sa demande de dégager l'espace central de tous les éléments qui l'encombrent.** « *Less is more* », écrit *brusselnieuws.be* le 26 octobre 2010 pour décrire le projet : « *Het plein moet zo veel mogelijk obstakelvrij worden* ».

Pour ce faire, le projet fait, dans l'esprit de la doctrine moderniste, *tabula rasa* et repose sur un parti pris minimaliste. Il s'inspire de deux « concepts » : « *une forte cohésion spatiale de*

¹ « Une nouvelle face pour la Monnaie », *Le Soir*, 13-14 mars 2004.

² *Place de la Monnaie : pour un aménagement simple et solide et la reconstruction de l'îlot du « Pourquoi pas ? » à front de la rue de l'Écuyer*, Communiqué de presse de l'ARAU du 22 novembre 2004. <http://www.arau.org/fr/urban/detail/169/place-de-la-monnaie>

³ De son vrai nom Vincent Kesslerling, ce sculpteur itinérant est arrivé à Bruxelles en 1991. Durant un an, il a sculpté l'œuvre sur place et l'a en partie financée par une souscription des Bruxellois. Reflétant le sentiment général, François Robert écrit à l'époque : « *Les amants de la Monnaie comptent certainement parmi les plus belles sculptures figuratives en plein air de la ville. La Région a beaucoup aidé financièrement l'artiste.* », *Le Soir*, 10 décembre 1993. La sculpture dort aujourd'hui dans un entrepôt de Bruxelles Environnement...

⁴ *Le Soir*, 24 novembre 2004. Le concours international se révèle par la suite une « mise en concurrence », comme le révèle l'avis de la Commission de concertation du 10 juin 2009.

l'espace urbain autour du Théâtre de la Monnaie » et « deux espaces de même valeur, placés l'un à côté de l'autre, et affichant un caractère distinct : un espace central et un encadrement »⁵.



La place de la Monnaie en novembre 2013, « libérée de tous les éléments qui l'encombraient ».

L'espace central présente un vaste damier de pierre bleue de finitions alternées (polies et lisses versus striées et rugueuses) dont la subtilité est révélée sous la pluie. Ce damier est souligné par des barres de laiton, des fontaines rasantes, de grands bancs de béton blanc dénués de dossiers. Des gardes corps en lames métalliques d'un gris clair entourent les trémies de parkings. Orgueil suprême : les poubelles du modèle « Ville de Bruxelles » sont repeintes dans le même ton, particulièrement sensible aux salissures. Il annonce qu' « *une trame végétale importante permet d'organiser et de donner forme à l'espace public* », assertion dont le public est laissé juge. L'avis de la Commission de concertation du 10 juin 2009 insiste sur un point dont personne ne doute « **le projet libère l'espace public des éléments qui l'encombrent et projette la mise en œuvre d'un revêtement en pierre naturelle** ».

La Ville a retenu l'une des propositions émises lors de la Commission de concertation : étendre l'aménagement à la rue Léopold, ce qui est une excellente chose. D'une rue de service envahie par les voitures elle est devenue une esplanade agréable qui procure une vraie sortie des artistes au théâtre de la Monnaie.

⁵ Demande de permis d'urbanisme, note de présentation, p. 32.

Deux kiosques sont redessinés par les architectes pour les concessions existantes aux extrémités de la place, sur le passage du flux piéton, entre la rue Neuve et la rue des Fripiers. Un vaste édicule remplace le carré de platanes, qui gênait sans doute les projets d'extension de la bibliothèque flamande. Il devait abriter une buvette gérée par l'opéra qui y a renoncé et sert également de cabine de transformation et de cheminée d'évacuation de l'air vicié du parking qui se trouvait à l'origine sous des grilles au centre de la place. Comme il abrite le parking vélo, les cyclistes bénéficient ainsi des chauds effluves du parking quand ils parquent leur monture...

En octobre 2013, la nouvelle majorité à la Ville de Bruxelles (2012-2018) fait une sortie tonitruante : ce « champignon » aurait nécessité un million d'euros sur les 6 qu'aurait coûté le réaménagement⁶. « **Il s'agit maintenant, aux yeux de la nouvelle équipe, de rendre la place « plus conviviale » en « mettant l'accent sur la verdurisation et l'eau »**, déclare l'échevin de l'urbanisme, Geoffroy Coomans de Brachène. « Sa camarade, Marion Lemesre (Commerce) a pris la décision de supprimer, dans les prochains mois, les deux kiosques situés aux extrémités de la place, ces derniers ne fonctionnaient pas avec le reste de la place. »⁷



Un des deux kiosques démontés.

⁶ Il est difficile de s'y retrouver dans cette ardoise car, dans le cadre d'une interpellation parlementaire, Charles Picqué avait assuré, le 20 janvier 2011, que « *Le coût total du projet s'élève à 3,6 millions d'euros, dont 300.000 euros sont pris en charge par la Région. Le solde est à la charge de la Ville* ». La nouvelle majorité parle en 2013 d'un montant de 6 millions. La conseillère communale Marie Nagy évoque sur son blog une addition plus salée : les travaux, qui étaient estimés à 3,4 millions d'euros auraient coûté au final 6 millions, plus 844.000 d'euros relatifs aux travaux des concessionnaires et 531.000 d'euros de frais d'études, ce qui nous mène à 7,375 millions, plus du double de l'estimation de départ.

<http://www.marienygy.be/2013/la-saga-de-la-place-de-la-monnaie-il-faut-que-ca-sarrete/>

⁷ *Le Soir*, 26-27 octobre 2013.

Le pop-up resto

Les deux kiosques ont en effet été démontés et des réparations supplémentaires du pavage ont été opérées⁸. **Dégager l'espace public, verduriser, faire fonctionner ces récalcitrantes fontaines qui avaient une forte tendance à fuir dans le précieux parking : voilà l'objectif des autorités.** D'où la surprise de l'utilisateur, quand il voit sortir de terre, début mars 2014, cet amas de containers qui bloque les flux de circulation et les perspectives et dont les goulottes jaunes et noires qui recouvrent les câbles d'alimentation font obstacle aux circulations des cyclistes et des PMR. Il a surgi sans crier gare, la Ville estimant sans doute qu'une enquête publique destinée à informer les Bruxellois, qu'un permis d'environnement et qu'une demande de permis étaient superflus. Il abritait le tournage d'une émission de télé réalité de la chaîne privée flamande VTM qui avait l'heur de plaire à l'échevine de la mobilité, des travaux publics et du parc automobile, Els Ampe⁹.

Ces édicules commerciaux en tous genres, et généralement d'un style tapageur et inutile, présentent une fâcheuse tendance à proliférer sur les espaces publics bruxellois. Ils tendent à s'ouvrir à certains *happy few*, en règle générale les consommateurs nantis (un repas dans la gargote en question coûte 60 euros par personne, boissons non comprises), et rejettent certaines populations. Casquettes et training, s'abstenir. Voici sans doute la traduction politique du fameux mantra : « Vivre ensemble » ?

Que nous disent ces édicules commerciaux sur le monde contemporain ? Sinon qu'il est dominé par le consumérisme et sa fidèle épouse, la publicité ? Est-ce cela que les Bruxellois veulent ? Non, pas plus qu'ils ne veulent le dépeçage des services publics ou la ruine de l'enseignement, pourtant en cours. Ces phénomènes ont une seule et même cause : **l'emprise de la marchandisation sur tous les aspects de la vie de la société.**

L'ARAU a relayé les récriminations des Bruxellois en écrivant, le 13 mai aux échevins Geoffroy Coomans et Marion Lemesre le courriel suivant : « Cette installation a-t-elle fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme ? Si oui, sous quelle rubrique car nous n'avons pas vu passer d'avis d'enquête publique. Le but de l'aménagement minéral était-il d'accroître la commercialisation de l'espace ? Quels sont les revenus annuels que la Ville tire de ces concessions ? Pensez-vous que la population soit demandeuse de voir s'accroître la part de l'espace public consacrée à des activités commerciales ? ». Ils émergent d'une période éprouvante mais ne manqueront certainement pas de nous répondre.

⁸ L'un d'entre eux a été remplacé par un chalet d'inspiration « patatyrolienne » dont le caractère rustique contraste curieusement avec l'aménagement minimaliste précédemment voulu par la Ville.

⁹ « *Schepen Els Ampe laat op haar website weten : « vereerd te zijn dat VTM Brussel als één van de vijf locaties heeft uitgekozen voor het populaire programma » », brusselnieuws.be, 11 mars 2014.*

Quelles transformations l'espace public subit-il sous l'emprise de la marchandisation ?

De trois mois en trois mois, période de complaisance de l'arrêté de minime importance rectifiant le COBAT (Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire), ces édicules risquent de se pérenniser. On dit depuis longtemps dans le monde de l'événementiel qu'à la Ville de Bruxelles un singe avec un chapeau obtient illico presto ce qu'il demande. On assiste ainsi à un détournement du caractère public de l'espace commun par un pseudo événementiel qui devient permanent. Passe encore quand il présente une vocation culturelle et qualitative, est d'accès gratuit ou démocratique, et ouvert à tous, à l'instar de la sculpture musicale « l'iceberg » implantée place de la Monnaie dans le cadre de la kermesse de fin d'année.

Par contre, ce pseudo restaurant, accessible sur réservation, constitue **un précédent qui banalise la privatisation de l'espace car il est non seulement payant mais aussi discrétionnaire**. À la différence des stands d'automobiles ou de marques d'alcool installées *in tempore* sur le terrain vague (privé) de l'avenue de la Toison d'Or, **il est sis sur l'espace public**. Celui-ci l'est de moins en moins depuis que la marchandisation s'étend.

La marchandisation est le corollaire possible de la piétonisation car le piéton entre et sort librement des magasins, sans son boulet, la voiture. La piétonisation tend ainsi à transformer le piéton en « chaland¹⁰ », c'est-à-dire en consommateur. **L'extension du domaine de la piétonisation autour de la Grand-Place, voulue par la Ville, risque de transformer le centre du Pentagone en espace commercial et touristique à ciel ouvert**. En urbanisme, toute exclusion est nocive. Il ne faut pas passer d'un extrême (la confiscation de l'espace par la voiture) à l'autre (l'omniprésence du commerce) car l'exclusivité nuit aux autres fonctions, en premier lieu desquelles l'habitat. Nul ne veut vivre au-dessus d'un centre commercial, comme en témoignent la rue Neuve, la rue des Fripiers, la rue Marché-aux-Herbes, la rue du marché au Fromage, etc.

La vocation politique de l'espace public

La Ville tire des revenus de ces concessions, provisoires comme permanentes (les kiosques), bien entendu. Mais, au fond, là n'est pas la question.

L'enjeu n'est pas non plus d'opposer les conceptions successives de l'aménagement des espaces publics car plusieurs types d'approches peuvent prendre en compte l'évolution des usages. L'enjeu est de s'interroger sur la vocation politique de l'espace public.

Les pouvoirs publics ont la responsabilité de garantir l'usage sûr et désintéressé de l'espace public. Pour bien faire, il devrait être dégagé de toute publicité et sollicitations commerciales¹¹, qui sont omniprésentes par ailleurs et n'ont pas à s'imposer à ceux qui ne le souhaitent pas.

¹⁰ Voir la terminologie d'Atrium, l'Agence régionale du Commerce, qui compte avec application les « chalands » qui sont accessoirement des habitants et des travailleurs, visés en qualité de cibles commerciales.

¹¹ Nous ne visons pas ici les marchés hebdomadaires et autres activités ouvertes à tous mais bien les entreprises privées et réservées.

L'espace public est un lieu d'expression et de manifestation, il revêt un rôle politique, celui de l'exercice d'une forme de citoyenneté permise par l'existence de ce lieu de rencontre, de dialogue et de confrontation. Voilà pourquoi toutes ces formes d'appropriations commerciales, de privatisation qui ne disent pas leur nom, d'exclusion, qui ne jugent pas utiles de respecter les procédures de demandes de permis nous révoltent et nous sont insupportables : elles confisquent un espace qui est voué à la libre déambulation et à la libre expression, en dehors de toute forme d'injonction commerciale. Les avancées démocratiques ne se gagnent pas dans les magasins mais sur les places publiques.

L'accord de majorité de 2012 impose de « *veiller à ne pas altérer l'esthétique de l'espace public par l'installation de mobilier urbain, même temporaire (blocs New Jersey, barrières Nadar)* ». Que dire de 12 containers, même provisoires, de 400 m² implantés dans l'axe des perspectives, sur un napperon à 7 millions d'euros ?

C'est pourquoi l'ARAU invite fermement les autorités de la Ville et de la Région à respecter, pour la place de la Monnaie comme pour tout espace public, les principes d'aménagement définis par elles dès 2004 : dégager l'espace public des obstacles qui l'encombrent. Le monde de l'événementiel doit être soumis à des règles, il faut une enquête publique sur ces installations. L'ARAU invite de même les Bruxellois à faire respecter le caractère public de l'espace public : exigez les permis et les concertations ad hoc !

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Pauthier, Directrice de l'ARAU, au 0477 33 03 78.

Atelier de Recherche et d'Action Urbaines asbl
Boulevard Adolphe Max, 55
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 219 33 45
F. +32 2 219 86 75

info@arau.org
www.arau.org